

## Procès-verbal n°13 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Mardi 12 Janvier 2021
À :	14h00 (réunion téléphonique)
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MM. Patrick AURILLON, Stéphan BROCCO, Jean-Jacques FABIANI, Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU, Jean-Marie TASTEVIN. Emile HOURS.
Excusés :	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°12 de la réunion du 29.10.2020

### Retour commissions « Homologations »

A – Retour Commission des statuts et règlements du 04.11.2020

- a) Coupe Gard Lozère U17 N°23271895 du 17.10.2020 entre N. GAZELEC/ENT BEAUCAIRE JONQUIERES 2, rejette la réclamation comme non fondée et dit ENT BEAUCAIRE JONQUIERES 2 qualifié pour le tour suivant.
- b) Championnat U17 D2 N°23200513 entre AIMARGUES TREFLE 2/ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR du 11.10.2020 (match non joué), dit match perdu par forfait à N. ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR (retrait de 1 point au classement score 0 à 3 pour en reporter le bénéfice à ENT AIMARGUES TREFLE 2.

### INFOS CLUBS.

A ce jour la commission n'a aucune perspective de reprise des championnats.  
La Coupe Gard Lozère est ANNULEE.

**La Commission vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

**En ces temps de pandémie, tachez d'être prudent, prenez soin de vous.**

**Le Président,**  
Bernard BARLAGUET

**Le Secrétaire de séance,**  
Patrick AURILLON